

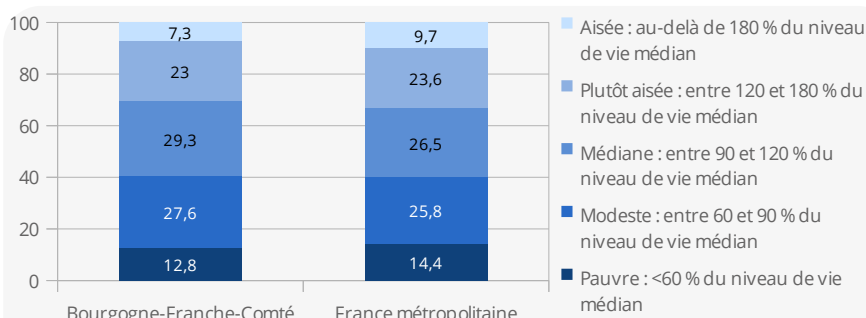
Quelles approches de la pauvreté au niveau régional ?

La pauvreté est un phénomène dont les origines peuvent être multiples. Elle est souvent associée à de faibles revenus. Elle peut correspondre aussi à un défaut de « bien-être », à l'insatisfaction des besoins fondamentaux ou encore à une situation d'exclusion sociale ou culturelle. Dans sa définition de la pauvreté adoptée en 1984, l'Union européenne intègre ces différentes facettes. Elle privilégie aussi une approche de la pauvreté en termes relatifs. Sont ainsi considérées comme pauvres « les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel elles vivent ».

Pour mesurer la pauvreté, l'approche monétaire est la plus fréquente. Dans les pays de l'Union européenne, la **pauvreté monétaire** se mesure de manière relative à partir d'un seuil déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de la population. Un individu est alors considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du **niveau de vie médian**. Il équivaut en France métropolitaine à un revenu disponible annuel de 13 440 euros par **unité de consommation**. Ce montant correspond à un revenu disponible de 1 120 euros par mois pour une personne occupant seule son logement, à 1 680 euros pour un couple sans enfant et à 2 350 euros pour un couple vivant avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. En France métropolitaine, 14,4 % de la population vit sous ce seuil de pauvreté en 2020

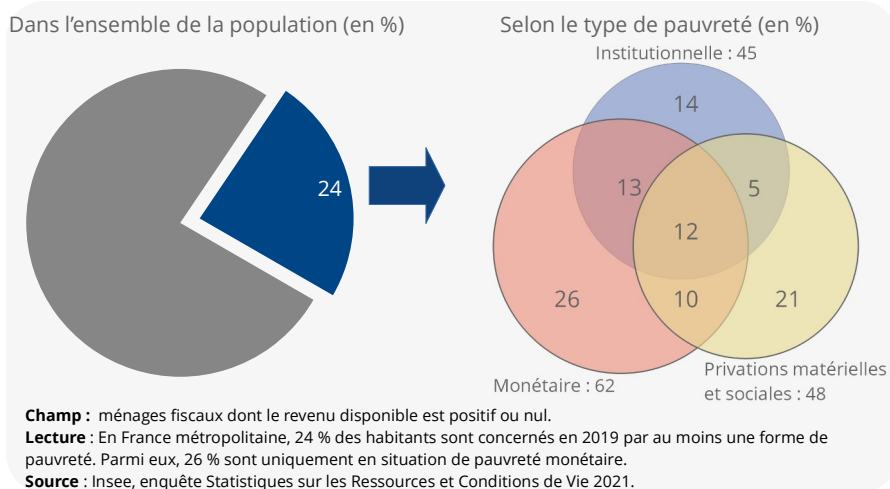
► **figure 1.** Au-dessus, mais avec un niveau de vie inférieur à 90 % du niveau de vie médian, les personnes dites « modestes » représentent plus d'un quart de la population de France métropolitaine. En haut de l'échelle des niveaux de vie, un peu moins d'une

► 1. Répartition de la population selon le niveau de vie



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

► 2. Part de la population concernée par au moins l'une des formes de pauvreté



personne sur dix est qualifiée d'« aisée », avec un niveau de vie supérieur à 180 % du niveau de vie médian. Dans la région, la distribution des niveaux de vie plus resserrée est due pour l'essentiel à un moindre niveau de vie des plus riches. Les 10 % les plus aisés disposent ainsi d'un niveau de vie d'au moins 37 100 euros, soit 2 800 euros de moins qu'en moyenne métropolitaine. Les fonctions métropolitaines supérieures, gages de revenus élevés sont en effet peu

développées dans la région. La pauvreté ne se limite pas à la seule dimension monétaire. L'enquête Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) menée dans les pays de l'Union européenne apprécie la pauvreté monétaire, institutionnelle et celle liée à des privations matérielles et sociales importantes. Ces trois formes de pauvreté ne se recouvrent que partiellement. Par exemple, la population dite en situation de pauvreté institutionnelle, c'est-à-dire percevant un

minimum social, ne correspond que pour partie à celle en situation de pauvreté monétaire ou celle qui connaît des **privations matérielles et sociales** importantes. En France métropolitaine, 24 % des habitants sont touchés par au moins l'une de ces trois formes de pauvreté ▶ **figure 2**. Parmi eux, 12 % cumulent à la fois des situations de pauvreté institutionnelle, monétaire, et de privations matérielles et sociales. Cette approche plus large de la pauvreté n'est pas répliquable à l'échelle régionale ou infra-régionale. Seule la pauvreté dans sa dimension monétaire est appréhendée depuis 2012 à un niveau territorial fin, à partir du dispositif sur les revenus localisés

sociaux et fiscaux (Filosofi). Ce dossier exploite la richesse de cette source afin de caractériser la pauvreté dans la région en s'appuyant sur des informations socio-démographiques et sur le caractère rural ou urbain de la commune de résidence de ces ménages. La pauvreté monétaire est ainsi décrite au travers de six profils socio-démographiques qui retracent la diversité des situations vécues.

Par ailleurs, une approche territorialisée d'indicateurs correspondant à des difficultés potentiellement rencontrées par les ménages dans les territoires permet d'apprécier la conjonction entre la pauvreté purement monétaire et ces

facteurs « élargis ». Les indicateurs caractérisant les fragilités des ménages ou des individus sont assez directement liés à la pauvreté (situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, etc.). D'autres sont plus indépendants ou contextuels (difficulté d'accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, etc.). Ils apportent dans leur ensemble un éclairage sur le cumul de difficultés rencontrées par les ménages résidant au sein des territoires concernés, notamment ceux en situation de pauvreté monétaire.